



Dossier de presse

Budget 2013

Vers un changement de cap !

Freddy Thielemans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

Philippe Close, Echevin des Finances

Alain Courtois, Premier Echevin

2013, VERS UN NOUVEAU CAP A LA VILLE DE BRUXELLES

La nouvelle majorité PS/sp.a, MR/Open VLD s'est installée sur les bancs du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles en décembre 2012.

Soucieuse de porter des projets forts et novateurs, la nouvelle majorité du Bourgmestre, Freddy Thielemans, souhaite donner **de nouvelles impulsions à la politique de la Ville** décrites dans son programme de législature.

A la fois ambitieux et responsable, ce programme traduit la double volonté du Collège de mettre à profit les bonnes pratiques acquises, tout en insufflant une nouvelle dynamique au projet politique de la Ville, notamment **centrée sur son développement économique et social**.

Pour la Ville de Bruxelles, l'année **2013 marque donc un changement de cap** qui se veut avant tout responsable, dans un contexte économique qui reste difficile. Ce changement de cap est déjà **visible à travers les choix budgétaires** opérés en 2013. Ainsi, **2013 permet à la majorité sociale-libérale d'installer ses nouvelles priorités**.

« *Le budget 2013 est un budget qui amorce le changement ambitionné par la nouvelle majorité. Il veut **poser efficacement les prémises de la nouvelle législature**, en travaillant d'ores et déjà à un cadre financier pluriannuel qui sera présenté en janvier 2014* », a déclaré Freddy Thielemans, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

La nouvelle majorité s'est engagée à présenter, dès 2014, un plan budgétaire pour l'ensemble de la législature. Pour la première fois, la Ville de Bruxelles possédera donc un véritable cadre budgétaire de législature dont l'objectif est de traduire ses nouvelles orientations politiques jusqu'en 2018.

Le Collège bruxellois présentera donc son nouveau plan de gestion, doté d'objectifs stratégiques et d'actions concrètes budgétées et phasées à l'échelle 2014-2018, à l'occasion de son budget 2014.

La majorité en place depuis quatre mois à peine se laisse ainsi le temps nécessaire à la construction d'un cadre financier pluriannuel qui doit refléter de manière concrète son programme efficace et ambitieux pour la Ville de Bruxelles d'ici à 2018.

LES GRANDS AXES DU BUDGET 2013

Le budget 2013 démontre la volonté de la Ville de Bruxelles de poursuivre ses objectifs en améliorant le niveau des services proposés aux citoyens, en investissant dans l'économie locale et en maintenant, une fois de plus, les finances publiques à l'équilibre.

Cette année encore, le budget de la Ville **investit donc prioritairement dans le développement et la rénovation d'infrastructures collectives** telles que les crèches, les écoles et les salles communautaires et sportives ainsi que dans le développement de services aux citoyens, via les services de propreté, l'entretien des espaces publics ou encore le déploiement des services décentralisés...

La Ville de Bruxelles présente un budget 2013 dont la situation est à l'équilibre. Le maintien du **taux de l'additionnel à l'impôt sur les personnes physiques** permet de préserver **le montant le plus faible de la Région de Bruxelles-Capitale**. Le Bourgmestre s'engage également à verrouiller à 6% le montant de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

La Ville de Bruxelles a réalisé un travail sérieux qui permet de présenter, une fois de plus, un **budget responsable, qui ces dernières années s'est aussi reflété dans les comptes à l'équilibre**.

« En temps de crise, notre budget doit être à la fois responsable et réfléchi afin de garantir le meilleur service aux citoyens. A travers ce budget, nous donnons la priorité à l'équilibre et aux investissements au service des Bruxellois », a expliqué Freddy Thielemans.

Afin de conduire ses objectifs à l'horizon 2018, la Ville de Bruxelles a adopté un budget 2013 orienté autour de trois grands domaines d'action : la dynamique socioéconomique, le service aux citoyens ainsi que la convivialité urbaine.

Le bien-être citoyen au sein d'une ville agréable représente donc un axe prioritaire en 2013. Comme le rappelle Freddy Thielemans : *« Nous devons préparer notre avenir afin de répondre aux défis sociodémographiques des dix prochaines années. Garantir un avenir serein et prospère à l'ensemble de la population de la Ville de Bruxelles reste notre priorité. En ce sens, d'importantes actions sont prévues en 2013 et **l'enseignement, les infrastructures publiques, les établissements dédiés à la petite enfance ainsi que le logement** occupent une place primordiale dans les projets développés cette année ».*

Enseignement et jeunesse

*Dépenses courantes : 224.291.920,89 €
Investissements : 51.886.911€*

Face au défi de la croissance démographique, la Ville de Bruxelles doit pouvoir adapter ses capacités d'accueil dédiées à la petite enfance ainsi qu'à la jeunesse. Développer le nombre de places au sein des écoles et des crèches, tout en garantissant la qualité de l'accueil et de l'enseignement est un enjeu capital pour l'avenir des Bruxellois.

Ainsi, deux projets majeurs de création d'écoles maternelle et primaire seront entamés dans le courant de 2013-2014 afin d'aboutir à la création de **1.500 nouvelles places**. Parmi ces projets, la construction **d'une nouvelle école fondamentale à Laeken** permettra d'accueillir 650 enfants.

De même, entre 2013 et 2015, d'importants **travaux** seront entamés afin d'aboutir, à terme, à **l'ouverture de cinq nouvelles crèches** totalisant 180 places d'accueil. Dans le même ordre d'idées, cinq nouveaux services d'accueillantes conventionnées seront soutenus par la Ville, ce qui représente près de 60 places d'accueil supplémentaires.

Logement

*Investissements (Ville + Régie + CPAS): 158.288.071,42 €
+ Contrats de quartier : 13.528.077€*

Le développement de l'offre de logements en Région bruxelloise représente également un défi majeur de cette décennie. Afin de répondre aux besoins de la population grandissante, la Ville, le CPAS et la Régie foncière se sont engagés à porter un nouveau plan visant **la construction de 850 logements supplémentaires** durant la période 2013-2018.

Pour poursuivre cet objectif, le budget 2013 prévoit de soutenir la mise en œuvre de quatre Contrats de quartier en cours (Roupe, Masui, Maison-Rouge et Jardin aux Fleurs) pour un montant total de 13.528.077€. La transposition de ces projets au budget 2013 révèle la volonté d'investir, d'une part, dans la création et la rénovation de logements et de privilégier, d'autre part, la mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle au sein des quartiers bruxellois. En effet, ces 13 millions d'euros financeront plus de 85 projets d'équipements, de logements ou encore de réaménagements d'espaces publics à destination des citoyens.

Avec un investissement en biens patrimoniaux s'élevant à plus de 85 millions d'euros en 2013, la Ville de Bruxelles, avec son CPAS, demeure un acteur de taille dans la construction et la rénovation de logements sur le territoire de la Ville. Par ailleurs, **108 nouveaux logements seront inaugurés cette année**, ce qui contribuera à atteindre l'objectif « Plan 850 logements » à l'horizon 2018.

Finalement, la **Régie foncière** investira cette année près de 72 millions d'euros dans les nouvelles

constructions ainsi que les rénovations de logements. Au total, **320 nouveaux logements** seront livrés en 2013 par la Régie foncière.

Emploi et développement économique

*Personnel : 348.264.638,37 €
Dépenses courantes : 2.008.127,84 €*

La redynamisation socioéconomique demeure une priorité du programme politique de la Ville qui entend notamment poursuivre son investissement dans les secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois et ce, en misant entre autres sur l'organisation de grands événements ou le développement des attraits touristiques et culturels de la Ville. Cela passe également par le renforcement de la diversité, de l'originalité et de la qualité de l'offre commerciale sur le territoire de la Ville. Cette dynamique économique et sociale se traduit notamment par le soutien à la création et au développement d'entreprises (Atrium, le Guichet d'économie locale...)

Enfin, la poursuite d'objectifs majeurs tels que la **formation ou le soutien à la réinsertion professionnelle est une priorité du cadre financier de 2013**. La Ville de Bruxelles a notamment prévu de soutenir des projets concrets tel que l'achat d'un **bus bruxellois de l'emploi** destiné à circuler dans les différents quartiers de la Ville fortement touchés par le chômage afin de mieux toucher ce public et de faciliter sa mise en contact avec l'ensemble des services offerts aux chercheurs d'emploi par la Ville et ses opérateurs (la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Mission locale pour l'emploi...)

Offre culturelle, touristique et sportive

*Dépenses courantes : 33.161.572,95 €
Investissements : 13.442.224,58 €*

Le rayonnement national et international d'une ville est majoritairement régi par son offre touristique et culturelle. Aussi, développer et soutenir des projets culturels, sportifs et touristiques forts permet de contribuer à l'essor d'une ville ainsi qu'à la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants.

La Ville de Bruxelles place les politiques de loisirs au cœur de son programme, notamment via le renforcement de l'approche événementielle efficace développée depuis plusieurs années.

Plaisirs d'hiver, Bruxelles-les-Bains et le Brussels Summer Festival figurent parmi les exemples les plus éloquentes en matière d'efficacité et de dynamisme : leur impact économique et les retombées en termes d'emplois sont importants, sans compter leur influence positive sur le quotidien des Bruxellois.

Dans le prolongement de cette approche ambitieuse et probante, la Ville souhaite **pérenniser l'occupation du bâtiment historique de la Bourse**. En 2013, de nombreux projets y seront

développés afin de relancer l'offre culturelle et d'élargir l'attrait touristique du centre-ville.

Finalement, la Ville investira dans divers projets à dimension culturelle ou sportive.

En 2013, **1.600.000 € seront investis dans la rénovation de la Maison Utopia** jouxtant l'ancienne église Saint-Nicolas. Ces deux édifices accueilleront, à terme, le nouveau centre culturel de Neder-Over-Heembeek.

En matière de sport, les efforts seront principalement concentrés afin de moderniser les piscines de la Ville. Les montants débloqués permettront notamment de faire de la piscine de Laeken un bâtiment exemplaire en matière d'économie d'énergie et d'impact limité sur l'environnement. De gros moyens ont également été affectés à une importante rénovation de la piscine de Neder-Over-Heembeek dont les espaces de sauna et hamman seront réaffectés.

L'entretien des infrastructures sportives telles que le Palais du Midi a également été prévu afin de permettre aux Bruxellois de pratiquer leurs sports dans des conditions optimales et dans un environnement propice à la pratique d'une activité physique.

Le montant alloué aux clubs sportifs a été maintenu. Ce maintien s'accompagnera d'une nouvelle politique d'octroi qui se basera sur des éléments objectifs afin de favoriser la transparence et l'équité dans le soutien aux clubs et associations sportives.

Propreté

*Dépenses courantes : 23.343.909,53 €
Investissements : 3.496.000 €*

La Ville de Bruxelles s'engage au quotidien à offrir un espace de vie de qualité à ses citoyens. La propreté et l'entretien des espaces publics contribuent au sentiment de convivialité et de bien-être des habitants de la Ville. Dès lors, de nombreux efforts et investissements seront encore consentis en 2013 afin de garantir aux Bruxellois un cadre de vie agréable.

Le budget 2013 permet de renforcer les grandes avancées opérées depuis 2006 via l'achat de nouveaux instruments de travail tels que de nouveaux véhicules de collecte des déchets ou le renforcement de la lutte contre les incivilités.

Cette année, **1.250.000 € seront consacrés à l'aménagement de trois nouveaux dépôts aux rues Van Artevelde, De Wand et Léopold ainsi qu'à l'agrandissement du dépôt de la rue du Gaz à Laeken. Cela permettra, entre autres, d'accueillir du personnel supplémentaire afin de consolider le service Propreté de la Ville.**

Finalement, des actions coordonnées de nettoyage approfondi par quartier seront mises en œuvre.

Infrastructures et espaces publics

Dépenses courantes : 4.277.686,19 €

Investissements : 12.543.500 €

Contrats de quartier : dépenses courantes 2.379.434,51€ + investissements 16.859.329 €

Les Contrats de quartier permettent de redynamiser de nombreux pans de ville en redéployant le logement, les équipements et infrastructures de proximité et en améliorant l'accessibilité et la convivialité au sein de l'espace public. Véritables irrigateurs de la mixité sociale et fonctionnelle au sein de nos quartiers, ils contribuent au développement socioéconomique de la Ville.

En 2013, quatre Contrats de quartier continueront leurs opérations pour un budget total de 13.528.077 €. Il s'agit des Contrats de quartier Rouppe, Jardin aux Fleurs, Masui et Maison-Rouge.

Outre les investissements prévus spécifiquement pour ces Contrats de quartier, de **grands travaux de réaménagement urbain sont prévus** : tout d'abord, **l'entrée du centre-ville et l'axe Stalingrad seront réaménagés**. Ensuite, une étape importante dans le programme de réaménagement des **boulevards du centre** sera également franchie avec le **lancement des premières études** relatives à cet ambitieux projet.

Sans oublier le lancement de l'étude relative au **quartier du Sablon et le réaménagement du square Ambiorix, des places du Lotus et Querelle**.

La Ville de Bruxelles s'engage à mieux lutter contre les infractions urbanistiques et environnementales par le renforcement des équipes affectées au contrôle et au suivi de ces infractions.

Enfin, 5.400.000 € seront affectés d'une part, aux travaux de réparations, de réasphaltage et de repavage et, d'autre part, au réaménagement des voiries.

Développement durable

Depuis plusieurs années, la Ville de Bruxelles considère de manière sérieuse et responsable les défis liés au développement durable.

En effet, il y a quelques années, la Ville s'est engagée à soutenir les enjeux environnementaux dans le but de réduire son impact écologique et de mener à bien sa politique environnementale de manière transversale ; la Ville a alors mis sur pied des organes qui ont prouvé leur efficacité.

Depuis lors, l'Agenda 21 local de la Ville de Bruxelles, de même que la cellule Energie travaillent quotidiennement à la conscientisation des usagers des bâtiments de la Ville. Cela a permis non seulement de **réduire l'empreinte énergétique communale, mais surtout de constater une réduction considérable des dépenses en matière d'énergie**.

En 2013, ce travail sera conforté en élaborant le « plan Energie » relatif aux bâtiments de la Ville, de la Régie et du CPAS. A terme, l'objectif de **réduction de 20% des consommations** de la Ville

générerait plus de 2,5 millions d'euros d'économie en frais de fonctionnement.

Sécurité et prévention

*Dépenses courantes sécurité et prévention (hors dotation pour la Zone de Police) : 11.350.104,82 €
Dotations Zone de Police : 107.000.000 €
Investissements sécurité et prévention (hors investissements prévus dans le budget de la Zone) : 216.552 €
Investissements prévus dans le budget de la Zone de Police : +/- 5.000.000 €*

Depuis les législatures passées, le Bourgmestre Freddy Thielemans a toujours donné la priorité au développement d'un cadre de vie agréable dans une ville à la fois prospère et dynamique. Renforcer le sentiment de convivialité pour tous les Bruxellois reste donc un objectif majeur de la législature 2012-2018.

Le développement d'un cadre de vie urbain agréable va de pair avec le maintien de l'ordre dans une métropole internationale comme Bruxelles. En effet, capitale de quelque 500 millions d'Européens, la Ville de Bruxelles accueille sur son territoire des manifestations hétéroclites qui requièrent un déploiement ad hoc des forces de police afin d'assurer le bon déroulement de chaque événement.

Garantir la convivialité dans une ville sécurisée pour tous passe donc par un investissement de moyens adéquats. Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Bruxelles soutient et développe des politiques de prévention et d'intervention efficaces. Depuis 2006, plus de 200 policiers supplémentaires ont été recrutés dans la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles. Ces investissements se poursuivront durant l'année 2013 avec l'annonce du **renforcement de la brigade des Bikers ou encore le recrutement de 50 nouveaux agents de police.**

La Ville de Bruxelles consolidera ses **investissements auprès de l'asbl BRAVVO**, en charge de la prévention : 216.552 € sont prévus pour l'achat d'équipements. La Ville soutiendra également le projet Flux qui permet une gestion informatisée et performante des récoltes d'information des stewards sur le terrain. Enfin, des **antennes BRAVVO dédiées à l'accompagnement des jeunes** seront développées dans le cadre des Contrats de quartier Masui et Maison-Rouge.



Détail du budget 2013

A - BUDGET ORDINAIRE

LES DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire enregistre en fait les dépenses et recettes récurrentes de la Ville : à titre d'exemple, le salaire du personnel communal est considéré comme une dépense récurrente et doit être repris annuellement au budget ordinaire.

La Ville de Bruxelles joue un rôle prépondérant dans l'activité économique de la Région et du pays. Chaque année, la Ville inscrit un total de dépenses à son budget ordinaire s'élevant à plus de 700 millions d'euros.

Les budgets successifs adoptés par la Ville au cours de ces dernières années ont invariablement affiché un résultat en boni. Cette année, le budget de la Ville de Bruxelles enregistre **un boni égal à 41.231,36 €**.

Les dépenses de la Ville peuvent être réparties selon quatre grandes catégories :

DEPENSES	BUDGET 2013	%
PERSONNEL	348.264.638,37	49,43%
<i>dont personnel enseignant subventionné</i>	145.350.000,00	20,63%
<i>personnel hormis personnel enseignant</i>	202.914.638,37	28,80%
FONCTIONNEMENT	75.788.474,37	10,76%
TRANSFERTS	213.961.510,09	30,37%
DETTE	66.535.579,46	9,44%
TOTAL DEPENSES	704.550.202,29	100,00%

Les dépenses de la Ville de Bruxelles en 2013 augmentent de 3,71 % par rapport à 2012.

Frais de personnel

La Ville de Bruxelles emploie plus de 7.000 salariés, en ce compris le personnel enseignant des écoles communales, mais en dehors du personnel de la Zone de Police, du CPAS ainsi que des asbl de la Ville. **Important pourvoyeur d'emplois**, la Ville de Bruxelles représente donc un levier socioéconomique indispensable pour la Région bruxelloise ; le poste des dépenses relatives au personnel reste donc logiquement le plus important du budget ordinaire.

Au total **49,43% des dépenses ordinaires sont réparties en frais de personnel**. Sans compter le corps enseignant, celles-ci s'élèvent à 36,28%.

Cette année, l'élaboration progressive de plans de recrutement annuels sera entamée afin d'anticiper les besoins de l'administration communale, aux regards de la pyramide des âges. En effet, l'analyse de l'évolution du personnel au fil du temps nous démontre que le **nombre de salariés de la Ville de Bruxelles reste constant**.

Par ailleurs, la Ville entend également poursuivre l'évaluation des partenariats noués avec d'autres

institutions publiques et développer, si cela s'avère pertinent, une meilleure répartition des tâches entre les diverses organisations.

Frais de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ne représentent qu'une partie limitée des dépenses courantes (10,76 %). Elles connaissent une augmentation de 1.294.281,55 € par rapport au budget modifié de 2012 (augmentation de ± 1,74%).

Par rapport à 2012, il y a lieu de remarquer une **diminution des charges de consommation d'énergie**. Cet état de fait est le résultat, d'une part, d'une diminution des prix obtenus dans le cadre du nouveau marché public d'énergie, et d'autre part, des efforts consentis par les consommateurs et de leur niveau de responsabilisation afin de maîtriser la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux.

Dépenses de dotations ou de transferts

Les dotations versées ou les dépenses dites « de transfert » sont les montants que la Ville transfère à d'autres acteurs dans le domaine public ou privé afin d'équilibrer leur budget ou de soutenir leur fonctionnement. En effet, la Ville doit, légalement, intervenir dans le financement des instances locales comme les zones de police, le CPAS, les hôpitaux publics et les Fabriques d'église.

L'ensemble de ces transferts représente 30,37 % des dépenses totales ordinaires. La dotation pour le CPAS s'élève à 63.365.300 € (sur un budget total du CPAS de 269.216.400 €), la dotation pour la zone de police à 107.000.000 € (sur un total de +/- 204.000.000 €) et la dotation pour les Fabriques d'église à 190.000 €. Une convention permet désormais à la Ville d'intervenir directement via l'octroi d'avances de trésorerie aux hôpitaux publics dans le but d'en couvrir les déficits sans faire appel aux organismes bancaires dont l'intervention ferait augmenter le déficit pris en charge a posteriori par la Ville. A terme, cela aura un impact positif sur les dépenses de la Ville.

En 2013, un effort a été consenti en ce qui concerne les subsides non obligatoires afin de les maintenir au même niveau qu'en 2012.

Dépenses liées à la dette

Afin de financer les dépenses d'investissements inscrites au service extraordinaire (travaux, achats, maintenances ...), la Ville contracte des emprunts. Le remboursement de ces emprunts et les charges d'intérêts qui vont de pair constituent les principaux composants des dépenses liées à la dette.

La charge de la dette représente 9,44% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement volontaristes mais maîtrisées permettent à la Ville de garder ce niveau de charge de dette constant depuis plusieurs années.

LES RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE

La Ville possède divers moyens financiers récurrents qui peuvent se traduire selon trois types de recettes :

RECETTES	BUDGET 2013	%
RECETTES FISCALES	259.596.786,04	36,84%
Taxes additionnelles	194.814.034,04	27,65%
Taxes communales	64.782.752,00	9,19%
FONDS ET SUBSIDES	382.809.230,69	54,33%
Dotations fédérales	106.742.790,00	15,15%
Dotations générales régionales	49.018.984,07	6,96%
Personnel enseignant subventionné	145.350.000,00	20,63%
Autres transferts	81.697.456,62	11,60%
RESSOURCES PROPRES	62.185.416,92	8,83%
Prestations (horodateurs, concessions, etc ...)	45.577.259,77	6,47%
Dividendes et intérêts	15.610.496,16	2,22%
dont dividendes gaz - électricité	14.418.973,50	2,05%
Prélèvements	997.660,99	0,14%
TOTAL	704.591.433,65	100,00%

Les recettes courantes connaissent une augmentation d'environ 3,54% en 2013 (en ce non comprises les recettes liées au paiement direct des enseignants).

Les recettes fiscales

Les **recettes fiscales** constituent la principale source de financement de la Ville.

Leur montant s'élève à **259.787.786,04 €**, ce qui représente 36,87% des recettes totales.

Les recettes fiscales peuvent être divisées en deux catégories : les recettes issues de taxes additionnelles et les recettes issues des taxes communales.

Les recettes issues des taxes additionnelles ne représentent pas moins de 75,04% du total des recettes fiscales. Elles sont établies au nombre de trois : la taxe additionnelle au précompte immobilier, la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) et, finalement, la taxe de circulation.

Tout d'abord, la taxe additionnelle au précompte immobilier constitue une recette importante de la Ville qui, pour garantir plus d'efficacité à l'évaluation du revenu cadastral, a mis en place une cellule dite « PRI » (précompte immobilier) au sein de son département financier, en partenariat avec le SPF Finances. Celle-ci a déjà permis de résorber une partie du retard existant dans la mise à jour d'informations collectées sur le terrain.

Ensuite, le revenu de la taxe additionnelle à l'impôt sur les personnes physiques s'élève à 23.739.591,40 €. La Ville s'est engagée, au travers de son programme de législature, à maintenir à **6% le taux de son additionnel à l'IPP, qui reste le plus bas de la Région de Bruxelles-Capitale.**

Les revenus émanant des **taxes communales** s'élèvent à 64.782.752 €. En 2013, aucun taux d'imposition n'a été augmenté.

Fonds et subsides reçus

L'ensemble des recettes de fonds et des subsides provenant des pouvoirs publics supérieurs représente la deuxième source de financement de la Ville.

Les **recettes de fonds** se caractérisent par un ensemble de dotations générales non affectées (dont la dotation régionale et fédérale).

Les **subsides**, quant à eux, sont destinés au financement de multiples dépenses spécifiques, comme les subventions destinées à l'enseignement, aux bibliothèques, à la politique des grandes villes...

La dotation fédérale à la Ville de Bruxelles

Pour rappel, la dotation fédérale est passée de 63.594.604 € en 1989 à **106.742.790 € en 2013**, soit une augmentation de 67,84%. Sur la même période, le budget ordinaire de la Ville de Bruxelles est passé de 320.000.000 € à 704.550.202,29 €, soit une augmentation de plus de 120,17%.

Cela signifie que la part de la dotation fédérale dans l'ensemble des recettes de la Ville est passée de +/- 20% en 1989 à 15,15% en 2013. La part de la dotation fédérale est donc en baisse constante.

Si l'inflation joue un rôle prépondérant dans cette évolution, le statut de « multicapitale » de la Ville de Bruxelles a fortement participé à l'évolution de nombreuses dépenses sur la période de 1989 à 2013.

Même si la Ville est pleinement consciente des difficultés budgétaires que l'Etat fédéral a dû surmonter ces dernières années, on ne peut manquer de souligner l'urgence qu'il y a à augmenter la dotation fédérale de manière à revenir à sa part initiale dans le budget de la Ville, soit 20 %.

L'adoption de cette juste mesure représente un montant supplémentaire de plus de 34.167.000 €.

Fonds de la Région bruxelloise

Outre la dotation générale octroyée par la Région à la Ville, plusieurs subventions régionales interviennent dans le financement des missions de services publics de la Ville de Bruxelles.

Par exemple, dans le cadre de l'ordonnance visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles se voit octroyer 2.140.043 €.

Les critères de répartition de cette contribution ont été modifiés en 2010. Ils incluent désormais des critères liés à l'essor démographique ainsi qu'au parc de logements à gestion publique.

C'est ainsi que la Ville se voit récompensée des efforts investis depuis de nombreuses années dans la construction de logements puisque le montant prévu en 2013 est largement supérieur à celui perçu en 2009, sur base des anciens critères (1.367.272 €).

Autres subsides et transferts

Grâce à la politique proactive et systématique de recherche de subsides menée depuis plusieurs années dans une optique de bonne gestion, les autres subsides et transferts connaissent une augmentation de 2 %.

Ressources propres

Les recettes propres, définies comme les recettes générées par l'activité ou le patrimoine communal, comprennent les recettes de prestations et les recettes de dette.

Les recettes de prestations

Elles regroupent les recettes récurrentes **provenant des biens communaux** et des **services rendus à la population**. Sans augmenter les tarifs pour les citoyens (garderie, loyers...), les recettes de prestations augmentent par rapport à 2012 de 0,39%.

Ceci est dû principalement à l'augmentation des recettes de concessions et de rétributions pour le passage de conduites dans le sol de la Ville.

Les recettes de dette

Il s'agit, par exemple, des intérêts perçus suite à des placements ou des dividendes reçus via les actions.

Elles augmentent de 785.746,49 € par rapport à 2012.

B - BUDGET EXTRAORDINAIRE

Contrairement au budget ordinaire qui contient l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes, le budget extraordinaire présente les dépenses et recettes exceptionnelles de la Ville. Il s'agit, par exemple, des sommes investies de manière isolée et unique dans la construction ou la rénovation d'un bâtiment ou encore de l'achat de matériel exceptionnel... Ces achats dépassent le cadre normal des dépenses courantes de fonctionnement et de personnel.

Le budget 2013 enregistre des **dépenses extraordinaires s'élevant à 112.974.454,88 €**. Les **recettes prévues en subsides sont de 34.797.857,28 €, ce qui porte la charge nette du budget extraordinaire à 78.166.597,60 €**. Il faut ajouter à cela les efforts d'investissement du CPAS (120.724.600 €) et de la Régie foncière de la Ville (71.904.427 €).

En 2013, d'importants investissements sont donc consentis dans le cadre du budget extraordinaire. Ces sommes investies se traduiront concrètement via la mise en œuvre de divers projets :

- Premier coup de pelle de la construction d'un nouvel établissement scolaire à Laeken. A terme, l'école fondamentale accueillera 650 élèves ;
- Le réaménagement des bains de Laeken ainsi que la réfection du centre sportif et des bains de Neder-Over-Heembeek sont également inscrits à l'agenda budgétaire de 2013 ;
- En 2013, un total de 428 nouveaux logements sera inauguré par le CPAS et la Régie foncière de la Ville de Bruxelles. Sans compter les importants investissements de construction ou rénovation de logements qui, additionnés, s'élèvent à plus de 158 millions d'euros en 2013.
- Finalement, le budget 2013 investira également dans le redéploiement de l'espace public via d'importants travaux tels que le réaménagement de l'axe Stalingrad, la signature de la première étape de lancement des études liées au réaménagement des boulevards du centre, la réparation de diverses voiries ou encore le réaménagement du square Ambiorix et de la place du Lotus.

« Le budget 2013 de la Ville permet de mener à bien différents projets insufflant les prémises du programme de législature 2012-2018. Cependant, ce budget se veut avant tout responsable. C'est pourquoi, les investissements consentis traduisent, cette année encore, notre volonté ferme de servir les citoyens tout en maintenant les finances publiques à l'équilibre », conclut Freddy Thielemans.

Cellule presse du Cabinet du Bourgmestre

Perrine Marchal : 02 279 50 16 - 0478 32 62 72
Sarah Giancaterini : 02 279 50 18 - 0478 04 40 12